ABDC FILMS

Société par actions simplifiée en formation

Au capital de 45 000 euros

4 rue Labbé

25 000 Besançon

Les soussignés :

Monsieur Gérard Bôle du Chaumont, né le 26/11/1955 à Morteau (25 500), de nationalité française, demeurant 4, rue Labbé 25 000 Besançon, célibataire,

Monsieur Jérémie Semonin, ayant pour nom d'usage, Bôle du Chaumont – Semonin, né le 16/03/1978 à Pontarlier (25 300), de nationalité française, demeurant 44 place Faramand 39600 Arbois, célibataire,

à l'issue de la signature des statuts et conformément aux articles 16 à 21 des statuts de la société en formation,

DECIDENT:

1ère Résolution : Nomination du Président

Les soussignés nomment, en qualité de Président, pour une durée indéterminée :

Monsieur Gérard Bôle du Chaumont, né le 26/11/1955 à Morteau (25 500), de nationalité française, demeurant 44, rue Labbé 25 000 Besançon, célibataire,

lequel n'entrera effectivement en fonction qu'à partir du jour où la Société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés,

déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.

et affirme n'être frappé d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Le Président exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et conformément aux dispositions statutaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actions

2ème Résolution : Rémunération

Le Président n'est pas rémunéré pour l'exercice des fonctions de Président.

L'assemblée des actionnaires pourra ultérieurement fixer une rémunération par décision extraordinaire.

Conformément aux dispositions de l'article 21 des statuts, le Président pourra obtenir le remboursement des frais spéciaux nécessités par l'exercice de ses fonctions, sur présentation des justificatifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actions

3ème Résolution : Cotisations Sociales Obligatoires

Les actionnaires décident que les éventuelles cotisations sociales obligatoires et facultatives du Président seront prises en charge par la société, à l'exclusion des cotisations non déductibles fiscalement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actions

4ème Résolution : Pouvoirs

Tous pouvoirs sont conférés au Président ou à son mandataire afin d'effectuer toutes les formalités de publication ou d'immatriculation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actions

Etabli à Besançon, le 26 JUIN 2023

Les actionnaires fondateurs,

Monsieur Gérard Bôle du Chaumont, exerçant la fonction de président,
< *Signature précédée de la mention « bon pour acceptation des fonctions de président »* >
Bon pour acceptation des fonctions de Président

Monsieur Jérémie Semonin,
ayant pour nom d'usage, Bôle du Chaumont – Semonin